



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le Conseil régional de l'environnement demande à la Ville de Laval de maintenir le zonage actuel et de protéger l'île Gagnon

Laval, le 27 juillet 2020 – Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval, les organismes lavallois et nationaux demandent à la Ville de Laval de maintenir le zonage actuel de l'île Gagnon conformément au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), adopté par la Ville de Laval en août 2017 et par le gouvernement du Québec en décembre 2017.

En effet, alors que le premier et le second SADR prévoyaient de faire passer l'affectation « urbaine » de l'île Gagnon à une affectation de « protection », et ce en réponse à la volonté citoyenne de préserver les derniers milieux naturels de Laval, la Ville de Laval a malheureusement fait volte-face en prenant la décision sans en informer le milieu de maintenir l'affectation « urbaine » de l'île Gagnon. Vous comprendrez alors la stupeur et le désarroi des citoyens et organismes ayant participé aux consultations sur les premières versions du document et n'ayant appris qu'au cours des dernières semaines que non seulement leur volonté avait été ignorée, mais qu'on leur avait aussi caché la vérité en écorchant au passage leur confiance envers la municipalité. Pourtant, en dépit de ce revirement de situation, la Ville de Laval demeure liée par les autres dispositions du SADR.

Nous tenons ainsi à souligner que malgré sa nouvelle affectation « urbaine », l'île Gagnon est toujours incluse dans une zone d'aménagement écologique particulière (ZAEP) pour laquelle la ville s'engage à « créer des milieux de vie qui favorisent le bien-être des Lavallois et la protection de la biodiversité » et à « limiter l'abattage d'arbres ». La ville de Laval s'engage aussi à adopter des outils réglementaires d'urbanisme comportant des dispositions visant à protéger et à mettre en valeur le milieu naturel compris à l'intérieur des ZAEP. Ces dispositions visent également à permettre la prise en compte ainsi que l'intégration des milieux naturels dans le développement et l'évaluation qualitative des projets et à optimiser la participation citoyenne.

Plus encore, toujours selon le SADR, l'archipel de la Rivière-des-Mille-Îles qui inclut l'île Gagnon, demeure partie intégrante des ensembles patrimoniaux d'intérêt métropolitain. La ville de Laval s'y engage à adopter une réglementation d'urbanisme comportant des normes garantissant que les modifications apportées aux bâtiments existants et l'insertion de nouveaux bâtiments dans ces secteurs se fassent en harmonie avec leur caractère patrimonial afin, notamment, d'assurer la protection des éléments significatifs.

Bien que la Ville de Laval ait modifié l'affectation de l'île Gagnon, nous lui demandons de respecter les orientations du SADR en vigueur et d'élaborer en conséquence une réglementation qui découle de ces orientations. Celle-ci ne peut qu'être très contraignante afin que l'aspect économique ne soit pas privilégié aux dépens de l'acceptabilité sociale et environnementale et que Laval applique véritablement les

principes du développement durable. Voilà qui répondrait véritablement au slogan de la Ville de Laval *URBAINE DE NATURE*.

Centre d'interprétation de l'eau, Denise Cloutier, Directrice générale

Comité de protection de l'environnement de Saint-François, Lyne Moreau, Présidente

Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, Vincent Leclair, Secrétaire général

Éco-Nature, Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, Isabelle Labarre, Directrice générale – Pour l'attribution d'une affectation de protection à l'île Gagnon

Fondation Rivières, Alain Saladzius, Président

Laval en transition, Alexandre Warnet et Geneviève Dagneau, Co-porte-parole

Nature Québec, Alice-Anne Simard, Directrice générale

PlantAction, Enrico Asselin, Président

Sauvons nos trois grandes îles, Huguette Larochelle, Présidente

Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec, Alain Branchaud, Directeur général

- 30 -

Renseignements :

guy.garand@credelaval.qc.ca

Le Conseil régional de l'environnement de Laval

450-664-3503 |